

**Mairie de TREMOINS**

34 Grande Rue

70400 TREMOINS

## **Réunion « Verger » du 27 avril 2012**

Etaient présent :

Grégoire GILLE  
André METTEY  
André CUENOT  
Joseph JUNG  
Michel DOLOTA  
Cyril BALTHAZARD  
Jacques CARE  
René MOUGIN  
Benoît DEMET  
André-Marie DEPOUTOT  
Charles CIVELLI

Excusés :

Georges DORMOY  
Sandrine BALLAY  
Thierry ZIEGLER  
Jacques BOUVIER  
Claude GUIGNARD  
Maurice DIETRICH  
Philippe GUYOT

### Point 1 : Avancement du bouturage des arbres remarquables

Suite à la dernière réunion, des prélèvements ont été réalisés par les personnes volontaires, et ont été transmis au laboratoire INOPLANT qui les a mis en culture. Il est ressort une liste d'arbres par nature (poiriers, cerisiers, pruniers et pommiers) pour lesquels il convient de définir une dénomination. Pour l'instant, cette liste a repris les indications portées sur les prélèvements.

Il a donc été convenu de reprendre les appellations génériques et d'ici associer, tant que faire ce peut, le nom du lieudit où les prélèvements ont été effectués, voire d'associer le nom du village le cas échéant. Pour finaliser le travail entrepris, il restera à récolter les informations manquantes auprès des personnes concernées.

Suites à la prochaine réunion.

### Point 2 : Organisation de l'arrivée des moutons

L'aménagement du verger par RFF est terminée, la clôture est opérationnelle (reste à régler les portails). Dans ces conditions, il est maintenant possible d'accueillir les moutons.

Pour cette première année, et dans la mesure où l'association n'est pas encore en place, les moutons seront en pension, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas achetés, mais qu'ils seront présents uniquement pour la période estivale et automnale.

Pour l'arrivée des moutons, une date sera proposée à la mi-mai de façon à permettre la présence de l'école primaire de Coisevaux. Bien qu'il ne soit pas présent à la réunion, Philippe Guyot rappelle, par l'intermédiaire de Jacques Caré, tout l'intérêt pédagogique qu'il voit dans cette démarche, et son souhait d'y associer le pôle scolaire qu'il dirige.

Quelques points ont été abordés lors de la discussion, à prendre en compte :

- nécessité d'un pédiluve,
- faire attention à ce que les passants ne nourrissent pas les moutons avec du pain notamment, risque pour leur santé,
- abreuvoir automatique,
- ...

### Point 3 : Construction de l'abri

L'emplacement est arrêté : l'abri à moutons sera situé à proximité du portail à gauche des sapins :



Il aura une surface comprise entre 30 et 40 m<sup>2</sup> et permettra :

- de recevoir les 6 à 8 moutons avec leurs agneaux,
- de stocker du fourrage,
- de stocker du matériel d'exploitation du verger et d'entretien des moutons (réduit fermé pour le rangement).

Il sera construit sur une plateforme constituée d'une dalle béton, sur la base d'une charpente bois (récupération des matériaux du préau) et recouvert de tuile. A la base, un muret de 50 cm de hauteur recouvert d'un enduit ciment puis des planches de bois pour fermer 3 des 4 côtés de l'abri. Il faudra soigner l'esthétique de l'abri, de façon à ce qu'il s'intègre parfaitement dans son environnement. Il sera également mis en place un système de récupération de l'eau de pluie, et son raccordement au réseau d'eau courante sera envisagé (à chiffrer).

Les étapes de se projet de construction sont les suivantes :

- élaboration du plan de l'abri (en tenant compte des éléments de charpente disponibles) : Jo Jung, accompagné de Claude Guignard et Jacques Bouvier (et Joseph Capicotto, à confirmer) s'en chargent et se donnent un délai de 1 mois,
- dépôt du permis de construire par la mairie, dès que les plans sont finalisés,
- construction de la dalle : à prévoir vers la mi-juin. Nous définirons d'ici là les besoins de forces vives nécessaires pour réaliser cette opération, probablement sur un samedi.
- Montage de l'abri : à définir dès le retour du permis de construire.

#### Point 4 : Structure associative

Le modèle de fonctionnement entre la commune, propriétaire du verger, et l'association, qui l'exploitera, est à reprendre sur la base des statuts de l'association des Amis du fort du Mont Vaudois. En effet, de la même façon, la commune d'Héricourt est propriétaire du fort, et l'AFMV non seulement l'entretient, mais elle prend également en charge nombre d'animations autour de ce thème.

Pour ce qui nous concerne, l'association aura en charge :

- l'entretien du verger et l'élevage des moutons, éventuellement un rucher,
- les animations pédagogiques autour de la taille, de la greffe, et d'une manière générale tout ce qui touche à la gestion écologique du verger,
- la collecte et la vente des fruits, leur valorisation éventuelle (jus de pomme ou de poire, confitures...),
- les animations festives dont le thème sera lié au verger,
- ...

Pour la gestion de l'association, des conseillers municipaux sont membres de droit et l'un d'eux est vice-président de la structure.

#### Point 5 : questions diverses

- Prévoir une visite chez les Amis des Vergers de Bavans : un samedi matin. Grégoire Gille se charge de prendre contact et de caler ce rendez-vous.
- Envisager dans un second temps une visite à la Damassine (Vergers Vivants à Vandoncourt),
- Prendre également contact avec les Jardin du Mont Vaudois : Grégoire Gille,
- Prendre contact avec les personnes du village ayant des compétences dans les métiers de l'environnement : Yannick Sirjean, Thierry Lavalette,...
- Vérifier la possibilité d'obtenir des subventions.